



## COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

### **Des mesures concrètes pour soutenir le développement de l'industrie des microbrasseries**

**Québec, 10 juin 2021** – L'Association des microbrasseries du Québec (AMBQ) accueille favorablement le projet de loi 893 déposé aujourd'hui par Québec Solidaire « Loi facilitant la mise en marché des produits des microdistillateurs et des microbrasseurs québécois ». La pièce législative met en lumière certains enjeux qui sont soulevés depuis bon nombre d'années dans notre industrie et qui représentent un frein au développement, mais propose surtout des mesures qui visent à moderniser l'encadrement juridique des microbrasseries.

Au niveau des canaux de distribution, pensons notamment à la possibilité de livrer directement auprès des consommateurs ou encore à la possibilité de vendre la bière dans les marchés publics. Des privilèges qui, rappelons-le, sont déjà accordés à certains producteurs de vins, de cidre ou d'alcool de petits fruits. Ces circuits courts, ou occasions de contacts avec les consommateurs, sont dans l'ADN des microbrasseries qui apprécient partager leur savoir-faire et leur passion avec ceux et celles qui dégustent leurs bières.

Par ailleurs, signe que l'industrie se transforme, le projet de loi propose l'unification des deux types de permis de brassage qui existent actuellement afin de créer un nouveau permis, soit celui de microbrasserie. Cette question fait de plus en plus l'objet de discussion au sein de l'industrie. D'une part, les différences entre les deux permis actuels sont de plus en plus ténues et d'autre part, cela permettrait de définir légalement ce qu'est une microbrasserie et identifier les privilèges qui sont associés à ces PME québécoises.

En déposant ce projet de loi, Québec Solidaire démontre clairement qu'il a saisi d'importants enjeux de l'industrie des microbrasseries du Québec et propose des pistes pour favoriser son développement. Il importe à présent que des actions concrètes soient posées par le gouvernement pour que cette industrie à succès poursuive son essor.

Les 280 microbrasseries du Québec sont implantées dans les 17 régions administratives. En plus de contribuer positivement à l'occupation du territoire de l'ensemble de notre province, elles créent plus de 5 000 emplois chez nous.

#### **À propos de l'Association des microbrasseries du Québec**

Créée en 1990 et comptant plus de 180 permis totalisant 90% de la bière microbrassée au Québec, l'AMBQ a pour mission de regrouper, soutenir, représenter et promouvoir les microbrasseries du Québec.

– 30 –

Source : Marie-Eve Myrand, directrice générale  
memyrand@ambq.ca  
418 265-2655